

climat socio-économique. Comme les mesures prises isolément ne peuvent être vraiment efficaces, il est essentiel que nous analysions sérieusement ces problèmes au sein de cette Assemblée.

Les pays industrialisés jouent un rôle prépondérant dans les activités économiques internationales, et leurs politiques ont par conséquent une influence sensible sur la santé de l'économie mondiale. Nous savons que nos économies ne sont pas des plus solides depuis quelque temps. Les dirigeants des sept grands pays industrialisés se sont réunis il y a un peu plus de deux mois pour s'entendre sur des mesures à prendre, individuellement et collectivement, pour améliorer cette situation. Mon gouvernement a annoncé depuis lors une série de mesures visant à stimuler la croissance de l'économie canadienne. Ces efforts tendant à assainir notre économie nationale ne témoignent pas pour autant d'un repliement sur soi. Au contraire, mon gouvernement reste convaincu qu'un système d'échanges internationaux véritablement libres est le cadre le plus propice à une croissance économique générale soutenue. Il est également convaincu que les problèmes du monde industrialisé ont les meilleures chances de se régler par des moyens qui profitent à tous les pays, industrialisés ou en développement.

Il n'existe pas de remède rapide ou facile aux problèmes économiques nationaux ou internationaux contemporains, notamment à ceux des pays les plus pauvres du monde; toutefois, certaines nécessités s'imposent nettement. Nous devons favoriser la croissance économique de façon que l'économie internationale puisse mieux répondre aux aspirations d'un monde en développement qui réclame un ordre économique plus équitable. Nous devons résister aux pressions visant l'instauration d'un protectionnisme voué à l'échec. Nous ne devons ménager aucun effort pour assurer le succès des négociations commerciales multilatérales, y compris l'obtention d'avantages susceptibles de satisfaire aussi bien les pays en développement que les grandes puissances commerciales.

Il faut que cette Assemblée procède à des échanges francs et ouverts sur l'économie mondiale. Mais si nous voulons que l'Assemblée générale joue le rôle qui lui revient dans le processus d'élaboration de solutions équitables à ces problèmes, il faut préciser le mandat du Comité plénier établi dans le cadre de la résolution 32/174 et lui donner les moyens d'agir. Nous devons doter cet organe d'un mandat qui définisse clairement son rôle en tant que mécanisme de l'Assemblée générale. Si nous lui demandons de s'acquitter de tâches qui relèvent en réalité d'autres organismes internationaux, nous nuirons à l'efficacité d'un instrument qui pourrait se révéler précieux.

Je me permets de rappeler que le dialogue se poursuit sur nombre de fronts. Certains progrès sont apparents. Les négociations relatives à une nouvelle convention sur l'aide alimentaire ont avancé. Le Canada participera de façon active et positive à la reprise des négociations sur un fonds commun pour les produits de base, au sujet desquelles il est également optimiste. Par ailleurs, l'année 1979 s'annonce très exigeante: la CNUCED V à Manille, la Conférence mondiale sur la science et la technologie au service du développement qui se tiendra à Vienne, ainsi que la nécessité d'élaborer une nouvelle stratégie du développement international pour les années 80 et au-delà. Le